

PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES  
 MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-  
 JÉSUS

*Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue mercredi 20 mars 2019, à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire*

*Messieurs les conseillers André Giguère*

*Jason Nadeau*

*François Paré*

*Valmond Lessard*

*Les conseillers Alain Faucher et Daniel Paré sont absents.*

*Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.*

*La directrice générale et secrétaire-trésorière Marie-France Létourneau est présente.*

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.*

- 1. Adoption de l'ordre du jour*
- 2. Résolution d'adoption de nomination du consultant et acceptation de l'offre de services pour accompagner la municipalité dans sa préparation à faire face aux situations potentielles de mesures d'urgence et de sécurité civile*
- 3. Résolution de la demande d'aide financière Volet 2, sécurité civile et autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière*
- 4. Levée de la séance*

2019-03-3595

*Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

**2. RÉOLUTION D'ADOPTION DE NOMINATION DU CONSULTANT ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR ACCOMPAGNER LA MUNICIPALITÉ DANS SA PRÉPARATION À FAIRE FACE AUX SITUATIONS POTENTIELLES DE MESURES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ CIVILE**

*ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 4 500 \$ provenant du Soutien des actions de préparation aux sinistres (VOLET 1), dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;*

*ATTENDU QUE M. Serge Morin, consultant a déposé une offre de services comprenant différentes activités pour accompagner la Municipalité dans sa préparation à faire face aux situations potentielles de mesures d'urgence et de sécurité civile;*

2019-03-3596

*En conséquence, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus mandate M. Serge Morin, consultant pour un montant maximal de 8 840 \$ plus les taxes applicables pour le Volet 1 et 2 et la conception du plan de sécurité civile avec guides, le tout selon l'offre de service du 7 mars 2019 pour accompagner la Municipalité dans sa préparation à faire face aux situations potentielles de mesures d'urgence et de sécurité civile.*

### **3. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2**

*ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;*

*ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;*

*ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en janvier 2019 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;*

2019-03-3597

*Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau*

*Appuyé par le conseiller André Giguère*

*Et résolu :*

*Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$ ;*

*Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locales d'East-Broughton pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;*

*Que la municipalité autorise Madame Marie-France Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.*

#### **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-03-3598

*Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la session soit levée.*

*« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

*Guy Roy*

*Marie-France Létourneau*

*Maire*

*Dir. générale/secrétaire-trésorière*

